

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 5 février à dix heures et trente minutes, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DES OLLIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme JONCOUX Karine, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 janvier 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 10 – Présents : 9 - Votants : 9

<u>Présents</u>: JONCOUX Karine, COURTOT Paul, POINTUD Serge, LE POSTEC Valérie, COQUIN Ronan, GAILLARD Véronique, GUILLEMETTE Dominique, PLEYBER Philippe et SERRA Evelvne

**Procurations:**/

**Absent: CHAMPEIX Sébastien** 

Secrétaire de séance : POINTUD Serge

Le compte rendu de la séance du 18 décembre 2021 est approuvé à la majorité des membres présents.

#### **ORDRE DU JOUR:**

## **♦ Convention de déneigement EHPAD : modification des tarifs**

En 2021, le Conseil Municipal a approuvé une convention de déneigement de voie privée avec l'EH-PAD DE SAINT JEAN DES OLLIERES signée par les deux parties.

Cependant, il s'avère nécessaire de revoir les tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à signer la convention modifiée, suite à la validation des nouveaux tarifs, à savoir un forfait de 30€ par intervention.

## **♦ Automnales 2022 : création d'une régie de recettes temporaire**

Un concert, dans le cadre des Automnales 2022, est organisé à l'Eglise de SAINT JEAN DES OLLIERES, le 13 mars 2022.

Afin de pouvoir encaisser la vente de tickets, il s'avère nécessaire de créer une régie de recettes temporaire.

Après délibération, le Maire est autorisé à l'unanimité : à créer la Régie, et à nommer le régisseur titulaire et le mandataire suppléant.

#### **SIVU**: modification des statuts

Suite au projet de mutualiser la restauration collective du Regroupement Pédagogique Intercommunal, Madame le Maire explique à l'assemblée que dans sa séance du 29 septembre 2021, le Comité Syndical du SIVU a délibéré pour adopter la modification de ses statuts, afin d'ajouter la compétence restauration collective.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver la modification des statuts du SIVU

# <u>♦ Convention pour prestation d'un service de restauration collective pour les cantines</u> <u>du RPI</u>

Madame le Maire explique à l'assemblée que dans sa séance du 10 janvier 2022, le Comité Syndical du SIVU a délibéré afin d'adopter la convention pour prestation d'un service de restauration collective pour les cantines du RPI de BROUSSE-SAINT JEAN DES OLLIERES- SUGERES, conclue entre le SIVU du RPI dont le siège est à la Mairie de BROUSSE, représenté par Madame Maryline ECHALIER, sa présidente et la SAS, Bistrot de la Halle dont le siège est à TOURS SUR MEY-MONT, 51 route de Giroux, représentée par Madame Zoé MARLHOUX, sa présidente.

Après avoir pris connaissance de la convention et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à : 6 voix pour, 1 voix contre (Dominique GUILLEMETTE) et 2 abstentions (Serge POINTUD et Paul COURTOT)

- D'approuver ladite convention

♦ Divers néant

La séance est levée à 11h15.

Pour affichage, le 7 février 2022

Karine JONCOUX, Maire